

VILLE DE RIORGES

N° 3_2

OBJET :

CADRE DE VIE-COMMERCE- ARTISANAT-DEVELOPPEMENT DURABLE

QUALITE ET PRIX DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

RAPPORT ANNUEL 2017

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 20 SEPTEMBRE - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 21 septembre 2018.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 26 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, *adjoints* ; Alain ASTIER, Gilles CONVERT, Roland DEVIS, Christian SEON, Pierre BARNET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, Valérie MACHON, Elodie PINSARD-BARROCAL, André CHAUVET, Suzanne LACOTE, Andrée RICCETTI, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Florence COLOMB, Jacqueline RUBLON, Monique VIAL, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Stéphane JEVAUDAN, *adjoint* ; Bernard JAYOL, Nicole AZY, Michelle BOUCHET, Blandine LATHUILIERE, Chantal LACOUR, Guy CONSTANT, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuses : /

Secrétaire élu pour la durée de la session : Pascale THORAL

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

| NOMS DES MANDANTS | NOMS DES MANDATAIRES |
|--|---|
| Stéphane JEVAUDAN Bernard JAYOL Nicole AZY Michelle BOUCHET Blandine LATHUILIERE Chantal LACOUR | Roland DEVIS Jean-Luc CHERVIN Elodie PINSARD-BARROCAL Jacky BARRAUD Véronique MOUILLER Martine SCHMÜCK |

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élu absent sans pouvoir (Guy CONSTANT)

**CADRE DE VIE-COMMERCE-ARTISANAT-
DEVELOPPEMENT DURABLE****QUALITE ET PRIX DU SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
RAPPORT ANNUEL 2017**

Alain ASTIER, conseiller municipal délégué à la voirie, aux réseaux et aux déplacements, expose à l'assemblée :

"Le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement est prévu à l'article L 2224-5 du Code général des collectivités territoriales. Il répond aux deux préoccupations majeures dans la conduite des politiques publiques : la performance de l'action publique et le développement durable au service des usagers.

Roannaise de l'Eau, Syndicat du Cycle de l'Eau, a été créé par arrêté préfectoral du 8 décembre 2014 avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2015. Cet établissement public est issu de la fusion du syndicat mixte d'eau et d'assainissement Roannaise de l'Eau et du syndicat mixte Renaison Teyssonne Oudan Maltaverne (SYRTOM). Il exerce les compétences suivantes :

- eau potable : prélèvement, traitement, distribution ;
- assainissement : collecte et traitement des eaux usées puis rejet en milieu naturel ;
- milieux aquatiques : protection et entretien des cours d'eau et zones humides ;
- protection contre les inondations ;
- eaux pluviales : gestion et prévention.

Depuis le 1^{er} avril 2013, Roannaise de l'Eau exerce la compétence Assainissement pour le compte de Roannais Agglomération sur l'ensemble des 40 communes qui composent cette communauté d'agglomération (conventions de mise à disposition de services).

Comme la loi lui en fait obligation, Roannaise de l'Eau a transmis aux communes adhérentes, le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'assainissement pour l'année 2017.

Le service public d'assainissement collectif dessert 93 414 habitants, soit une baisse de 0,25 % par rapport à 2016 (93 647 habitants). Le nombre d'abonnements s'élève à 31 177, dont 4 212 pour Riorges.

Le nombre de branchements a évolué de + 1,1 % par rapport à 2016. Sur 2017, la moyenne est de 3 habitants par branchement.

Le réseau est constitué de 693 km de canalisations répartis de la façon suivante :

- 331 km de réseau unitaire ;
- 362 km de réseau séparatif.

Il comprend en outre 38 stations de traitement, 156 déversoirs d'orages et 38 postes de relevage.

| | |
|---|--------------------------------|
| Le volume d'eaux usées traitées en 2017 s'élève à | 9 168 876 m³ |
| - station d'épuration de Roanne | 8 743 140 m ³ |
| - station d'épuration de Saint-André-d'Apchon | 150 092 m ³ |
| - filtres plantés de roseaux de Notre-Dame-de-Boisset | 17 760 m ³ |
| - filtre à sable Cornillon de Mably | 38 976 m ³ |
| - rhizopur La Pacaudière | 77 963 m ³ |
| - boues activées Saint-Martin-d'Estreaux | 29 129 m ³ |
| - filtres plantés Sail-les-Bains : | 6 014 m ³ |
| - boues activées Saint-Germain-Lespinnasse | 105 802 m ³ |

| | |
|-------------------------------------|--------------------------------|
| Le volume facturé s'élève en 2017 à | 5 339 341 m³ |
| - dont usage domestique | 4 161 907 m ³ |
| - usage industriel | 966 346 m ³ |
| - équipements publics | 211 088 m ³ |

Sur Riorges, le volume facturé est de 550 619 m³ pour 4 212 abonnés.

La quantité annuelle de boues issues des ouvrages d'épuration est de 3 113 tonnes de matières sèches. Conformément à la réglementation, 100 % des boues ont été valorisées (compostage pour 54 % et épandage sur terrains agricoles pour 46 %).

Les principaux travaux effectués en 2017 concernent le renouvellement de réseau (rue René Coty à Riorges et Grande Rue à St-Alban-les-Eaux) et les stations de traitement (St-Jean St-Maurice sur Loire, Lentigny, Villemontais, St-Romain-la-Motte).

Indicateurs financiers

En 2017, le prix TTC du service au m³ était de :

- hors taxes : 1,567 € HT
- avec abonnement, TVA, Agence de l'Eau : 1,921 € TTC.

Une facture "assainissement" type pour 120 m³ (y compris redevance Agence de l'Eau) représentait en 2017 la somme de 230,56 € TTC, identique à 2016.

En ce qui concerne le volet budgétaire, à la clôture des comptes 2017, le budget assainissement collectif fait apparaître un résultat net comptable de 1 920 201 € :

- produits : 9 702 300 €
- charges : 7 782 099 €.

La dette au 31 décembre 2017 s'élève à 5 424 679 € ; montant annuité : 2 055 188 €.

Le montant des travaux d'investissement engagés pendant le dernier exercice budgétaire s'est élevé à 3 475 628,93 €."

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Le conseil municipal donne acte à l'unanimité de la présentation de ce rapport.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,
Riorges, le 24 septembre 2018

Le Maire
Jean-Luc CHERVIN

